ETAPE 4 : INSCRIRE L'ENFANT À UN REPAS

- Cliquez sur « Repas scolaires » pour l'enfant concerné.
- Un calendrier s'affiche avec les repas proposés chaque jour (soupe / repas chaud). Un seul choix est possible par jour.
- Cliquez sur les repas souhaités aux dates choisie pour la période ouverte (ne cliquez pas si vous souhaitez ne rien réserver), puis validez.
- Vous pouvez modifier votre réservation à tout moment durant la période d'inscription en revenant sur ce formulaire. Passé ce délai, aucune désinscription n'est possible.
- Les réservations se font 1 fois par mois. Du 5 au 10 du mois.

ETAPE 5 : UTILISATION DU PRÉPAIEMENT EN LIGNE :

- Un prépaiement est requis, le montant apparaîtra dans votre panier après validation du formulaire d'inscription.
- Une fois le paiement effectué, les repas réservés sont confirmés auprès de l'administration communale.
- Si le paiement n'esy pas finalisé dans les trois jours, le repas sera automatiquement annulé.

ICI LA VIDÉO

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

L'ensemble des vidéos explicatives sont disponibles sur le site de la commune : https://www.clavier.be/

Pour toutes questions contacter le service ATL : accueiltempslibre@clavier.be

SCÉANCES INFORMATIVES ET ACCOMPAGNEMENT À L'UTILISATION DE LA PLATEFOME

Sur inscription : accueiltempslibre@clavier.be

mercredi 30 septembre 2026 de 15:00 à 19:00

jeudi 08 octobre 2026 de 15:30 à 19:00

LIENS VERS LA PLATEFORME

PORTAIL PARENT | CLAVIER - E-GUICHET

Clavier
L'authenticité

Flyers explicatif Application iMio

Les repas scolaires

iMio

Commune de Clavier

ATL Clavier Accueil Temps Libre

Année :2026-2027

LES PRÉREQUIS POUR UTILISER LA PLATEFORME

- Posséder le numéro de registre national de votre/vos enfant(s)
- Avoir l'application It's Me ou un lecteur de carte d'identité électronique

ETAPE 1 : CONNEXION VIA L'EID OU IT'S ME

- Cliquez sur le bouton « Connexion » en haut à droite de l'écran
- Sélectionnez, dans l'encart de gauche, la connexion au moyen de la carte d'identité électronique
- Branchez votre lecteur de carte d'identité électronique et insérez cette dernière ou utilisez It's me
- Suivez les instructions à l'écran
- Complétez votre fiche utilisateur avec un maximum d'informations (adresse, numéro de registre national, téléphone)
- Rendez-vous ensuite sur la page « Portail Parent »
-

ICI LA VIDÉO

ETAPE 2 : S'ENREGISTRER EN TANT QUE PARENT

- Cliquez sur le bouton « S'enregistrer en tant que parent »
- Les informations indiquées ne peuvent être modifiées. Validez directement et revenez sur la page « Portail Parent ».

Deux possibilités :

Cas A : vous recevez déjà des factures à votre nom de la part de l'administration communale, votre nom est donc déjà associé à un ou plusieurs enfants dans notre base de données. Si tel est le cas, vous pouvez passer à l'étape 4.

Cas B : vous ne recevez pas de factures à votre nom (elles sont envoyées au co-parent ou n'ont pas lieu), vous n'avez donc pas encore d'enfant(s) associé(s). Passez donc à l'étape 3.

ICI LA VIDÉO

ETAPE 3 : ENREGISTRER MON ENFANT

- Cliquez sur le formulaire « Ajouter un enfant »
- Indiquez correctement les coordonnées de votre enfant et sélectionnez son lieu scolaire
- Pour le numéro de registre national : celui-ci peut être trouvé sur la carte de mutuelle, sur son acte de naissance ou demandé auprès de l'administration communale.
- Validez, avant d'être automatiquement redirigé vers la Fiche santé.
- Remplissez-la de la manière la plus exhaustive possible.
- Validez la fiche santé.
- Réalisez cette étape 3 autant de fois que vous avez d'enfant à inscrire. Attention, vous devez enregistrer tous vos enfants avant de passer à l'inscription aux plaines.
- Une fois que votre ou vos enfants sont enregistrés, revenez sur la page « Portail Parent ».

ICI LA VIDÉO